



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### taxe sur les tabacs

Question écrite n° 23027

#### Texte de la question

M. Jean-Claude Guibal attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation sur la situation des buralistes exerçant leur activité en zone frontalière. S'il n'est bien sûr pas question de remettre en cause les mesures prises par le Gouvernement pour lutter contre le cancer (hausse du prix du tabac, interdiction de vente de cigarettes aux mineurs de moins de 16 ans), les buralistes français travaillant à proximité de frontières sont confrontés à la concurrence de leurs confrères des pays voisins. En effet, chez ces derniers, les prix des paquets de cigarettes sont bien souvent très inférieurs aux nôtres. La clientèle profite de cet écart de prix pour aller s'approvisionner en tabac dans ces pays, mettant en danger, à terme, la pérennité de ces commerces. Cette situation est due à l'absence d'harmonisation législative au niveau européen. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement entend prendre les mesures nécessaires au sein de l'Union européenne afin que l'Europe dispose d'une législation commune en la matière. - Question transmise à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

#### Texte de la réponse

Les augmentations de prix se justifient pleinement dans le cadre de l'action que le Gouvernement entend mener pour lutter contre le tabagisme, notamment des jeunes. Elles s'intègrent au plan de lutte contre le cancer, dont le Président de la République a d'ailleurs fait l'un des grands chantiers de son mandat. Cette politique a cependant comme conséquence d'accroître le différentiel de taxation sur les cigarettes avec les états limitrophes. Un effort doit donc être fait au niveau communautaire pour parvenir à une plus grande harmonisation de la fiscalité sur les tabacs. Le 21 mai dernier, les Etats membres de l'organisation mondiale de la santé ont adopté à l'unanimité une convention cadre pour la lutte contre le tabagisme qui prévoit d'atteindre cet objectif au moyen, notamment, d'une augmentation des prix du tabac. Sa ratification par les Etats membres de la Communauté européenne devrait donc faciliter les travaux de rapprochement des prix au niveau communautaire.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Guibal](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 23027

**Rubrique :** Impôts et taxes

**Ministère interrogé :** PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

**Ministère attributaire :** économie

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 juillet 2003, page 5956

**Réponse publiée le :** 22 septembre 2003, page 7287